

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOÛT 2024**

Le douze août deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 août 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente), sous la présidence de Maurice MOLLARD.

Ordre du jour :

- Délégation du Conseil Municipal au Maire (conclusion et révisions du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans)
- Validation reconnaissance de dettes Eiffage - La Forézienne
- Décision modificative n°1

Monsieur le Maire accueille les membres participants et fait état des membres absents et des pouvoirs. Jean Michel ROUX est nommé(e) Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

Présents : 10

Maurice MOLLARD, Marie France ALLEMAND, Yves BONNET, Jean Michel ROUX, Alain BONNARD, Florence DESTRAIT, David CHANAS, Olivier REY, Jean Claude LAGIER, Jean Pierre FRAUD

Représentés : 0

Absents : 0

Absents et Excusés : 5

Maryse GROSDIDIER, Jacqueline CARRER, Marie Christine MONNOT, Régis LIOTARD, Sandy DELORT

Secrétaire de séance : Jean Michel ROUX

NOMBRE DE VOTANTS : 10

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17/06/2024**

Nombre de voix : 10

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés

➤ **Sujets soumis à délibération / Débats et votes :**

N°DE_028_2024

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 ;

Vu la délibération n°16 en date du 25 mai 2020 donnant délégations du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDERANT qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à rajouter à Monsieur le Maire des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de lui **DONNER DÉLÉGATION** pour la durée du présent mandat, en vue "de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;"

La délibération N°DE_028_2024 est adoptée

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOÛT 2024**

N°DE_029_2024

Acceptation de la reconnaissance de dette de la société Forézienne d'Entreprises - Etablissement d'Eiffage GC Infra Linéaires

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la reconnaissance de dette établie le 02 juillet 2024 entre la Commune de Solaure en Diois, représentée par son Maire, Monsieur Maurice MOLLARD, et la société Forézienne d'Entreprises - Etablissement d'Eiffage GC Infra Linéaires, représentée par son représentant légal ;

Considérant que la société Forézienne d'Entreprises - Etablissement d'Eiffage GC Infra Linéaires reconnaît devoir à la Commune de Solaure en Diois la somme de 10 251,50 € (dix mille deux cent cinquante et un euros et cinquante centimes) ;

Considérant que la société s'engage à rembourser ladite somme en une fois, après réception du titre de recette établi par la Commune, conformément aux modalités définies dans la reconnaissance de dette ;

Considérant que la présente reconnaissance de dette est régie par le droit français et que, en cas de litige, les parties conviennent de soumettre leur différend aux tribunaux compétents ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'**ACCEPTER** la reconnaissance de dette établie entre la Commune de Solaure en Diois et la société Forézienne d'Entreprises - Etablissement d'Eiffage GC Infra Linéaires, pour un montant de 10 251,50 € (dix mille deux cent cinquante et un euros et cinquante centimes).
- de l'**AUTORISER** à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette reconnaissance de dette, et notamment le titre de recette correspondant.
- de **PRENDRE ACTE** que le paiement de cette dette devra être effectué dans un délai de 30 jours à compter de la réception du titre de recette.

La délibération N°DE_029_2024 est adoptée

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

N°DE_030_2024

Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose,

En vue de mettre l'état de l'actif de la commune, il est nécessaire d'ajuster les crédits du budget investissement de la commune.

Les ajustements de la section d'investissement concernent le chapitre 041 Opérations patrimoniales

CHAPITRE	LIBELLÉ	DÉPENSE	RECETTE
041	Opérations patrimoniales	92 000.00 €	
041	Opérations patrimoniales		92 000.00 €
	TOTAL	92 000,00 €	92 000.00 €

Il s'agit de créer des crédits au chapitre 041 en dépense et recette :

- pour intégrer les frais d'insertion de différentes opérations (nouvelle école, traverse de Pont de Quart, travaux voirie).
- pour modifier les imputations comptables erronées lors de la création des mandats.
- pour intégrer les travaux en cours mandatés au chapitre 23 au chapitre 21

Ci-dessous le détail par article et n° d'inventaire :

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOÛT 2024**

DÉPENSES			RECETTES			N° Inventaire
Art.	Objet	Montant	Art.	Objet	Montant	
2313	Annonce légale Nouvelle école	1 858,96	2033	Annonce légale Nouvelle école	1 858,96	NOUVELLE_ECOLE
2121	Aménagement zone conteneur om - plantation arbuste	1 761,18	2128	Aménagement zone conteneur om - plantation arbuste	1 761,18	OM-2017-1
21351	Annonce légale mo traverse pont de quart	737,76	2128	Annonce légale mo traverse pont de quart	737,76	TRAVERSE PONT QUART
21311	Remplacement cabine douche Appt Molières	2 220,97	21351	Remplacement cabine douche Appt Molières	2 220,97	APPARTEMENT MAIRIE
2121	Création et plantation haie	2 261,88	21351	Création et plantation haie	2 261,88	187-HAIE
21351	Diag Amiante Ancienne Boulangerie	324,00	2138	Diag Amiante Ancienne Boulangerie	324,00	TRAVERSE PONT QUART
2151	Annonce légale appel offre travaux voirie	108,00	2158	Annonce légale appel offre travaux voirie	108,00	001-VOI14
2128	Adressage postal Molières	3 429,40	2158	Adressage postal Molières	3 429,40	187-AP
21531	Interconnexion réseau AEP AIX-MOLIERES Reprise Engagement 11 de l'exercice antérieur. ETAT D	5 310,65	2158	Interconnexion réseau AEP AIX-MOLIERES Reprise Engagement 11 de l'exercice antérieur. ETAT D	5 310,65	AEP-INTERCON-TRAV-2017-1
2188	Support vélos	642,00	21848	Support vélos	642,00	MOB2021-1
2188	Fourneau électrique SDF	2 184,00	21848	Fourneau électrique SDF	2 184,00	001-MOB14
2138	Mur Soutènement Salle	25 818,00	2315	Mur Soutènement Salle	25 818,00	2024_MUR_SOUTENEMENT_SALL
2138	Pont Craponne	45 343,20	2315	Pont Craponne	45 343,20	2024_REFECTION_PONT_CRAPO
TOTAL DÉPENSES		92 000,00	TOTAL RECETTE		92 000,00	

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'**ADOPTER** la décision modificative n°1, telle que présentée ci-dessus

La délibération N°DE_030_2024 est adoptée

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

➤ **Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe les conseillers :

- de l'avancement de la CVCB (Chaussée à Voie Centrale Banalisée) dans la traverse du village ;
- des travaux effectués par l'entreprise BCB à la salle des fêtes ;
- des divers travaux sur la commune (débranchement et entretien voirie).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOÛT 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

Présents : 10

Maurice MOLLARD, Marie France ALLEMAND, Yves BONNET, Jean Michel ROUX, Alain BONNARD, Florence DESTRAIT, David CHANAS, Olivier REY, Jean Claude LAGIER, Jean Pierre FRAUD

Représentés : 0

Absents : 0

Absents et Excusés : 5

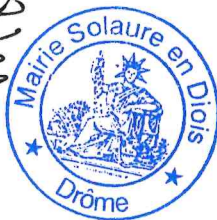
Maryse GROSDIDIER, Jacqueline CARRER, Marie Christine MONNOT, Régis LIOTARD, Sandy DELORT

Secrétaire de séance : Jean Michel ROUX

NOMBRE DE VOTANTS : 10

N° délibérations	Objet de la Délibération
DE_028_2024	Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0
DE_029_2024	Acceptation de la reconnaissance de dette de la société Forézienne d'Entreprises - Etablissement d'Eiffage GC Infra Linéaires Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0
DE_030_2024	Décision modificative n°1 Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

Maurice MOLLARD
Président de séance



Jean Michel ROUX
Secrétaire de séance